



Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Allocution de M. Bernard Marquet

Conseiller, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Conférence internationale

Préparer la mise en œuvre pratique de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention *Medicrime*) – 15-16 avril 2010, Bâle

Madame la présidente,
Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Commissaire,
Mesdames et Messieurs les participants,

(A. Introduction)

Je suis à la fois honoré et flatté d'être invité à intervenir devant vous à cette occasion au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, porte-parole des citoyens de 47 Etats membres par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus.

Nous, parlementaires, accordons de l'importance aux espoirs, aux attentes, aux inquiétudes et aux craintes de nos concitoyens et les faisons connaître au sein à la fois de nos parlements nationaux et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Nous sommes tous conscients du bien précieux que représente une bonne santé mais nous l'oublions et le sous-estimons trop souvent. Nous n'apprécions notre santé et n'y attachons de l'importance que lorsqu'elle est fragile ou menacée, voire lorsque nous l'avons perdue et nous demandons alors à nos gouvernements de faire tout leur possible pour la protéger.

La future convention du Conseil de l'Europe *Medicrime* est une réponse forte de nos gouvernements européens aux peurs des citoyens. C'est un instrument destiné à accroître leur confiance dans les professionnels et les systèmes de santé.

Cette convention n'est pas censée faire disparaître les produits contrefaits ou les contrefacteurs mais elle érige en infraction punissable la contrefaçon et en fait, par conséquent, une activité beaucoup plus risquée.

Les citoyens européens ne doivent pas se faire d'illusions quant à l'urgence du problème. Ces dernières années, les médicaments contrefaits supposés traiter de graves maladies comme le cancer, la cardiopathie ou les troubles mentaux ont pénétré la chaîne d'approvisionnement légale en Europe et sont parvenus jusqu'aux patients.

Faire face à la demande croissante de traitements de la part d'une société vieillissante ainsi qu'aux récentes innovations technologiques figure au nombre des défis qu'il nous faudra relever à l'avenir.

En établissant cette convention, les gouvernements et les parlements tiennent à réaffirmer leur engagement à coopérer à la détection des produits médicaux contrefaits, factices ou marqués d'une fausse étiquette, aux enquêtes sur ce phénomène et à l'enraiment de son développement exponentiel.

Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès à des produits médicaux de qualité.

Nous nous engageons aussi à établir des mécanismes appropriés permettant une coopération internationale et un échange d'informations entre les autorités compétentes qui s'occupent de déceler les produits médicaux contrefaits et de lutter contre ce phénomène.

(B. Médicaments contrefaits proposés sur internet et stratégies générales de protection de la santé et d'insertion sociale)

N'oublions pas qu'aujourd'hui, c'est l'individu dissimulé derrière un site web qui est la cible.

Le problème de la vente de médicaments contrefaits sur internet prend des proportions spectaculaires. Les contrefacteurs sont devenus des groupes plus organisés ; ils ont formé des réseaux professionnels et adopté des méthodes de commercialisation et des techniques publicitaires perfectionnées.

L'émergence des technologies du Web 2.0, comme les blogs et les réseaux sociaux, ont fait du Web un espace publicitaire très attrayant et puissant. L'anonymat d'internet et son énorme capacité de communication représentent des facteurs de catastrophe s'agissant des médicaments.

Il faut donc appliquer le principe de précaution et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la sécurité des patients et des consommateurs face à l'expansion de ce phénomène.

A cet égard, j'ai relevé avec satisfaction que le recours à la distribution à grande échelle, y compris par l'intermédiaire des systèmes informatiques, pour fournir des produits médicaux contrefaits était considéré comme une circonstance aggravante aux termes de la future convention *Medicrime*.

Toutefois, dans le cadre des stratégies de santé, il convient de s'interroger sur les raisons qui poussent les patients à se procurer des médicaments auprès de sources non réglementées. Il peut s'agir de la faiblesse du coût, de l'accessibilité, de la commodité, du caractère honteux attribué à certaines pathologies, comme les maladies mentales et sexuelles, ou de la méconnaissance du danger.

L'anonymat relatif oriente les gens vers des conseils et des produits qu'ils hésiteraient à demander à leur prestataire de santé ou à leur pharmacien.

La pauvreté est aussi un facteur aggravant qui pousse les patients vers des produits médicaux moins chers.

Les dispositions de droit pénal doivent aller de pair avec des politiques de protection de la santé et d'insertion sociale de grande ampleur. Les décideurs doivent donc tenir compte de ces facteurs et veiller à ce que le coût de l'amélioration des mesures de sécurité ne soit pas à la charge exclusive des patients, ce qui contribuerait à accroître les inégalités en matière de santé.

(C. L'Assemblée encourage fortement la coordination, la synergie et la solidarité internationales)

Votre présence ici aujourd'hui et l'engagement d'un si grand nombre d'Etats sont un signe positif, porteur d'espoir...

Je voudrais souligner la plus value qu'apporte le Conseil de l'Europe à cette Convention grâce à la synergie des actions entreprises par ses différentes entités telles que la Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé (DEQM), la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Notre bonne volonté seule ne permettra certes pas d'éliminer des pratiques contraires à l'éthique et à la loi mais elle peut, par ses effets, ramener leur incidence à un niveau plus gérable.

La future convention *Medicrime* présente une feuille de route claire pour continuer de progresser vers cet objectif et l'Assemblée parlementaire s'emploiera activement à promouvoir sa signature et sa ratification par le plus grand nombre possible de pays.

Cependant, l'amélioration du cadre réglementaire n'est qu'un des éléments de la stratégie. La volonté politique est nécessaire pour intégrer la future convention *Medicrime* dans le droit national, faire appliquer les lois et établir un système efficace et coordonné de mécanismes de contrôle et de traçabilité permettant d'identifier les produits et de les rappeler en toute sécurité. La police et les douanes devraient disposer d'un nombre accru d'instruments pour arrêter les contrefacteurs et les poursuivre en justice.

Notre succès se mesurera à l'aune de l'impact qu'aura la convention ; or, nous dépendons de vous pour garantir une application effective de la législation sur les médicaments contrefaits : administration sanitaire, instances judiciaires, autorités d'exécution, chefs des services

AS/Soc (2010) 3

médicaux et pharmaceutiques, responsables des agences du médicament, procureurs publics, responsables de la police et des douanes.

Nous avons également besoin d'un cadre européen et international solide regroupant le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Organisation mondiale de la santé. La concurrence n'est pas de mise dans cette entreprise ; seul doit prévaloir le besoin pressant d'instaurer une coopération et une solidarité internationales plus étroites pour bénéficier de la contribution de toutes les parties prenantes.

Notre entreprise ne sera pas couronnée de succès si nous agissons isolément.

La convention sera pleinement efficace lorsqu'elle sera ratifiée par d'autres pays en Europe et au-delà. Nous devons sensibiliser les pays du monde entier, en commençant par un noyau d'Etats qui se doteront de systèmes fiables pour empêcher les médicaments contrefaits de pénétrer la chaîne d'approvisionnement.

L'Assemblée parlementaire est extrêmement satisfaite de tout ce qui a été réalisé jusqu'ici et souhaite vivement soutenir les futurs développements en vue de limiter les risques que font courir aux patients les produits médicaux contrefaits.

Je vous remercie beaucoup de votre participation et de votre engagement.